

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



*Le Maire*

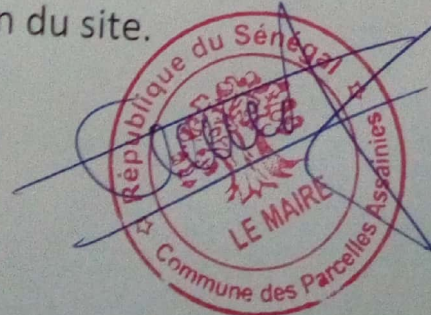
## COMMUNIQUE N° 2

Le Maire de la Commune des Parcelles Assainies informe les occupants des cantines installées sur le parking du stade municipal des Parcelles Assainies que le délai qui leur était imparti pour libérer ledit parking a expiré.

En conséquence, il sera procédé à la libération totale de l'espace occupé le Dimanche 18 août 2019, afin de permettre à l'entreprise d'entamer les travaux d'aménagement du parking.

Dans le souci d'éviter toute entrave à la bonne exécution des opérations de libération de l'espace, le Maire invite tout occupant et/ ou propriétaire de cantine à mettre à profit le délai qui nous sépare de la date butoir pour procéder à l'enlèvement de tout objet ou produit se trouvant à l'intérieur des cantines.

A défaut de s'exécuter à date échue, la Commune dégage ses responsabilités en ce qui concerne tout dommage pouvant être occasionné par la prise de possession du site.



**Moussa SY**